

Réclamations et garantie

Dès sa réception, l'acheteur vérifie que la marchandise ne présente aucun vice et plus particulièrement, qu'aucun dégât n'est à déplorer. Les réclamations en ce sens doivent être déposées dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception de la marchandise. Les vices constatés ultérieurement, c'est-à-dire pendant la durée de la garantie, doivent être immédiatement signalés.

MOBIKA Suisse Sàrl offre la garantie couvrant les vices de construction et de matériel fixée par la loi à compter de la livraison de la marchandise à l'acheteur.

Sont exclus de la garantie tous les dommages résultant de l'usure, du vieillissement et d'un usage non conforme. La transformation ou la modification de la marchandise par le client malgré la présence d'un vice apparent entraîne l'annulation de la garantie.

MOBIKA Suisse Sàrl ou le partenaire tiers mandaté par ses soins peuvent fournir la garantie sous forme de réparation gratuite ou en remplaçant la marchandise défectueuse par une marchandise de même valeur. Toute autre prétention est exclue. S'agissant des produits soldés, MOBIKA Suisse Sàrl se réserve le droit de rembourser le prix d'achat au lieu d'une réparation gratuite ou du remplacement de la marchandise par un produit de même valeur.